



Responsabilité ancien propriétaire

Par **patricia**, le **27/10/2011** à **14:44**

Bonjour,
Nous avons vendu il y a 5 ans un immeuble de 6 logements. Depuis 6 mois le nouveau propriétaire a des problèmes d'évacuations au tout à l'égout. La mairie lui dit que ce n'est pas de son ressort car c'est bouché sous l'immeuble. Le nouveau propriétaire dit que nous sommes responsables il dit qu'il a vice caché alors que nous n'avions jamais eu de problèmes avant. Pendant combien de temps après la vente sommes nous responsables et sommes nous responsable?
Merci de votre aide

Par **vanceslas**, le **29/10/2011** à **11:16**

Bonjour il ne peut plus rien les vices cachés doivent être signalés dans un temps nommé bref délai il est de deux ans .Bon week end

Par **alterego**, le **29/10/2011** à **14:00**

Bonjour
Vice caché, non.
On peut penser à une absence d'entretien de sa part.
Combien de contrôles et de curages ont été effectués depuis 5 ans ?
Cordialement